PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FINANCIÈRE

SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025 — TOULOUSE — 10 H 00

Siège de la Ligue Occitanie de Rugby

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Ange CORREAS, Président de la commission de vérification des pouvoirs, indique que l'assemblée est composée de 357 clubs disposant d'au moins une voix, pour 67 553 licenciés. 114 clubs sont présents ou représentés et totalisent 1 069 voix sur les 2 509 voix composant l'assemblée. Le rapport est adopté sans observation et l'assemblée est déclarée en mesure de délibérer.

DÉSIGNATION DES DEUX SCRUTATEURS

Serge LEROY, dirigeant du Racing Club Narbonne et Stéphane BRUSSET, président du Toulouse Université Club, sont proposés comme scrutateurs par le Président CASTANY.

Aucune opposition n'est signalée lors de leur désignation.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AG FINANCIÈRE DU 12 OCTOBRE 2024

Le Président rappelle la transmission préalable du procès-verbal aux clubs, puis le soumet au vote de l'assemblée.

POUR : 981 | CONTRE : 10 | ABSTENTION : 20

adopté à 97,03 %

PRÉSENTATION DES COMPTES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2025

Pierre CROS, Trésorier Général présente l'exercice 2024-2025 qui couvre deux équipes de gouvernance successives. Le Trésorier Général annonce des produits d'exploitation de 7 053 682 €, des charges de 6 689 019 €, un résultat d'exploitation de 364 663 € et un résultat net de 520 667 €. Les produits progressent de 2,21 % et les charges diminuent de 1,17 % par rapport à 2023-2024, notamment grâce aux indemnités de formation, aux mutations et à la maîtrise de frais immobiliers et de fonctionnement.

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Pierre CROS rajoute que les produits sont soutenus par les cotisations, les partenariats et l'activité de formation. Les économies concernent notamment l'entretien, les équipements, la restauration, la téléphonie et le transfert de l'activité de Gruissan vers Narbonne. Les charges demeurent importantes en raison des emplois techniques et des actions portées par la Ligue.

RÉSULTAT NET, FONDS PROPRES ET ENDETTEMENT

Pierre CROS poursuit, le résultat financier atteint 94 195 €, en lien avec des placements à court terme présentés comme sécurisés. Les fonds propres ressortent à 3 388 470 € selon la présentation, sous réserve de l'affectation du résultat. Le ratio des dettes financières rapportées aux fonds propres s'établit à 20 %, contre 25 % en 2023-2024.

PÔLES INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Pierre CROS continue avec les dépenses des sites et du parc automobile qui restent suivies, avec une augmentation des coûts du siège. Les dépenses sportives demeurent globalement conformes aux exercices antérieurs ; le rugby santé, les sélections, les pratiques à V et à VII, les équipes féminines et les écoles de rugby font l'objet d'un suivi distinct. Les aides de fonctionnement aux comités départementaux demeurent à 65 000 €.

RECETTES DES COMPÉTITIONS, SUBVENTIONS, IREF ET SECTEUR MARCHAND

Pierre CROS enchaine avec les recettes de mutations et les indemnités de formation qui sont supérieures aux prévisions ; ces dernières atteignent environ 184 000 €. La discipline enregistre des recettes accrues, notamment pendant la Coupe d'Occitanie, évolution jugée regrettable sur le plan sportif. Les concours fédéraux progressent, tandis que les financements ANS diminuent. L'IREF dégage un résultat positif d'environ 191 000 €, inférieur à celui de 2023-2024 ; le partenariat atteint environ 124 000 €.

INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET LECTURE DES RAPPORTS

Pascal ROCA, le commissaire aux comptes souligne la continuité de la gestion financière et le niveau des fonds propres. Il certifie les comptes annuels sans réserve ni observation, les jugeant réguliers, sincères et donnant une image fidèle de l'exercice et de la situation financière de la Ligue. Son rapport spécial mentionne la convention avec le Fonds de dotation Cœur d'Ovalie, entité juridiquement distincte : aucun flux financier entre le fonds et la Ligue n'est signalé pour l'exercice examiné.

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2025

Les comptes de l'exercice 2024-2025, présentés par le Trésorier Général et certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes, sont soumis au vote.

POUR : 917 | CONTRE : 81 | ABSTENTION : 0

adopté à 91,88 %.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE AU REPORT À NOUVEAU

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'affectation au report à nouveau du résultat net de l'exercice, soit 520 667 € selon la présentation financière.

POUR : 904 | CONTRE : 81 | ABSTENTION : 0

adopté à 91,78 %.

PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

Pierre CIBOT, le Directeur Général et le Président CASTANY présentent la convention encadrant la mise à disposition de moyens humains entre la Ligue Occitanie de Rugby et le fonds de dotation, Cœur d'Ovalie. Il est précisé que seuls les salariés et services identifiés dans l'annexe sont concernés; toute extension nécessitera des avenants adaptés. Un suivi individualisé des heures travaillées est prévu au moyen d'un tableau de suivi accessible aux services financiers et ressources humaines.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

Après la présentation et les échanges relatifs aux modalités de suivi du personnel, la convention est soumise au vote.

POUR : 898 | CONTRE : 92 | ABSTENTION : 17

adopté à 89,18 %.

La séance est clôturée à 12h30.

Le Président	Le Secrétaire général	Le Trésorier général
Joël Castany	Stéphane Lapierre	Pierre Cros